



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question au Gouvernement n° 1121

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Marie-Jo Zimmermann.

Mme Marie-Jo Zimmermann. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Monsieur le ministre, répondant ici même à une question d'actualité sur les lycées le 20 octobre dernier, vous affirmiez: «J'ai entrepris une réforme de fond de l'éducation nationale et des lycées [...] Je la conduirai sans démagogie. Car, pendant trop longtemps, on s'est bien gardé de s'interroger sur les défauts de base du système.»

Le 4 novembre dernier, toujours devant la représentation nationale, vous promettiez: «ce que l'opposition n'a pas pu faire en quatre ans, nous le ferons !»

Effectivement, vous avez fait ce que nous n'aurions jamais osé faire.

Un an après le lancement de la consultation nationale sur les lycées et après le rapport Meirieu, votre grande réforme annoncée, votre super-rénovation se résume finalement à la mise en place de deux heures d'aide individualisée en classe de seconde en français et en mathématiques.

Il fallait bien une année de réflexion pour en arriver là, monsieur le ministre ! Est-ce là votre remède ? Qu'est devenue votre réforme de fond promise et annoncée à grands renforts médiatiques ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Madame la députée, vous êtes trop au fait des problèmes de l'éducation nationale pour ignorer que, lorsque nous réformons les classes des lycées, nous réformons d'abord la seconde, ensuite la première et enfin la terminale.

Les mesures que vous avez rappelées concernent donc d'abord la classe de seconde. C'est la loi. Nous avons besoin de quatorze mois - c'est la loi ! - pour fabriquer les manuels scolaires.

Vous avez voté une loi et le Gouvernement l'applique. La réforme se fera exactement comme nous l'avons indiqué.

Cette réforme prévoit plusieurs choses et d'abord une aide aux élèves, de deux heures minimum. Et cela partout, car l'école est la même partout dans la République ! A ces deux heures s'ajouteront d'autres heures dans les quartiers en difficulté («Ah !» sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants) , ce qui me semble normal.

Il s'agira, ensuite, d'une rénovation profonde des différents types d'enseignement. Par exemple, une filière littéraire sera créée, et la sélection ne s'y fera pas par les mathématiques, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui. («Très bien !» sur les bancs du groupe socialiste.)

Par ailleurs, la rénovation de l'enseignement des sciences passera par la méthode expérimentale et non par une axiomatique exclusive. Et je pourrais citer beaucoup d'autres exemples. («C'est nul !» sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Cette réforme s'appliquera dans la concertation et ira dans le sens général qui a été indiqué. (Applaudissements)

sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1121

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1999, page 1083

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 février 1999